

# Phoslock Granules / Powder

## Phoslock Environmental Technologies Ltd

Chemwatch: 4621-39

Version Num: 19.1

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: 08/03/2022

Date d'impression: 11/04/2022

S.REACH.BEL.FR

### SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Phoslock Granules / Powder
Nom Chimique	Sans Objet
Synonymes	Pas Disponible
Formule chimique	Sans Objet
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation telle que définie par le fournisseur.
Utilisations déconseillées	Sans Objet

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Phoslock Environmental Technologies Ltd
Adresse	Pioenstraat 19 Berchem, Antwerp 2600 Belgium
Téléphone	+44(0)7753 773426
Fax	Pas Disponible
Site Internet	<a href="http://www.phoslock.com.au">www.phoslock.com.au</a>
Courriel	info@phoslock.eu

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	Pas Disponible
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le	Sans Objet
-------------------------	------------

règlement (CE) n °  
1272/2008 [CLP] et  
modifications [1]

## 2.2. Éléments d'étiquetage

<b>Pictogramme(s) de danger</b>	Sans Objet
<b>Mention d'avertissement</b>	<b>Sans Objet</b>

### Déclaration(s) sur les risques

Sans Objet

### Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

### Déclarations de Sécurité: Général

<b>P101</b>	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
<b>P102</b>	Tenir hors de portée des enfants
<b>P103</b>	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

### Déclarations de Sécurité: Prévention

Sans Objet

### Déclarations de Sécurité: Réponse

Sans Objet

### Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

### Déclarations de Sécurité: Élimination

Sans Objet

## 2.3. Autres dangers

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

## SECTION 3 Composition/informations sur les composants

### 3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

### 3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1.302346-65-2 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.non disponible	>60	<u>bentonite</u> , <u>lanthanum</u> <u>modified</u>	Sans Objet	Pas Disponible	Pas Disponible

**Légende:** 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement

## SECTION 4 Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <p>Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer de manière continue avec de l'eau claire.</p> <p>S'assurer d'une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des yeux et aussi en soulevant occasionnellement les paupières du haut et du bas.</p> <p>Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical.</p> <p>En cas de blessures aux yeux, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.</p>
<b>Contact avec la peau</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec la peau :</p> <p>Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible).</p> <p>Consultez un médecin s'il y a une irritation.</p>
<b>Inhalation</b>	<p>En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.</p> <p>En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.</p>
<b>Ingestion</b>	<p><b>Si avalé, NE PAS faire vomir.</b></p> <p>Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.</p> <p>Suivre le patient avec attention.</p> <p>Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente.</p> <p>Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber.</p> <p>Rechercher un avis médical.</p>

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

## SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Il n'y a pas de restrictions pour le type d'extincteur à utiliser.

Utiliser un média d'extinction adapté pour la zone concernée.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Incompatibilité au feu</b>	Non connu.
-------------------------------	------------

### 5.3. Conseils aux pompiers

<p><b>Lutte Incendie</b></p>	<p>Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque.  Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu.  Empêcher, par tous les moyens disponibles, que les déversements ne pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau.  Utilisez des procédures de lutte contre l'incendie adaptées à la zone environnante.  <b>NE PAS</b> s'approcher des contenants soupçonnés d'être chauds.  Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée à partir d'un endroit protégé.</p>
<p><b>Risque D'Incendie/Explosion</b></p>	<p>Non combustible.  Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler.  La décomposition peut produire des fumées toxiques de:  dioxyde de silicium (SiO<sub>2</sub>).  oxydes de métal  Peut émettre des fumées toxiques.  Peut émettre des fumées corrosives.</p>

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<p><b>Eclaboussures Mineures</b></p>	<p>Nettoyer immédiatement les éclaboussures.  Eviter un contact avec la peau et les yeux.  Porter des lunettes de sécurité et des gants imperméables.  Suivre les procédures de nettoyage et éviter de créer de la poussière.  Aspirer ou retirer avec une pelle.  Placer le produit répandu dans un container propre, étiqueté, sec et avec une système de fermeture.</p>
<p><b>Eclaboussures Majeures</b></p>	<p>Risque modéré.  <b>ATTENTION:</b> Avertir le personnel dans la zone.  Alerter les Services d'urgences et leur indiquer la nature et le lieu du risque.  Vérifier les contacts personnels en portant des équipements de protection.  Prévenir, par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les cours d'eau.  Récupérer autant de produit que possible.</p>

### 6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

## SECTION 7 Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<p><b>Manipulation Sure</b></p>	<p>Limiter tous les contacts personnels non nécessaires.  Porter un vêtement de protection quand un risque d'exposition survient.  Utiliser une zone bien ventilée.  Durant la manipulation, <b>NE PAS</b> manger, boire ou fumer.  Toujours se laver les mains avec du savon et de l'eau avant la manipulation.  Éviter tout dommage physique aux containers.</p>
<p><b>Protection anti- Feu et explosion</b></p>	<p>Voir Section 5</p>

<b>Autres Données</b>	Garder au sec. Stocker à l'abri. Protéger les conteneurs contre les dommages physiques. Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant contenues dans la FDS.
-----------------------	--

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Container adapté</b>	Container polyéthylène ou polypropylène. Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
<b>Incompatibilité de Stockage</b>	Eviter une réaction avec des agents oxydants.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

## SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

\* Les valeurs pour la population générale

### Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

#### DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Belgique Limites d'exposition professionnelle	bentonite, lanthanum modified	Particules non classifiées autrement (fraction inhalable)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Belgique Limites d'exposition professionnelle	bentonite, lanthanum modified	Particules non classifiées autrement (fraction alvéolaire)	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

### Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
Phoslock Granules / Powder	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
bentonite, lanthanum modified	Pas Disponible	Pas Disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié</b>	
<b>8.2.2. Protection Individuelle</b>	

<b>Protection des yeux/du visage.</b>	<p>Lunettes de sécurité avec protections latérales ou en fonction des indications fournies.</p> <p>Lunettes protectrices contre les agents chimiques.</p> <p>Les lentilles de contact peuvent poser un risque particulier ; les lentilles souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document écrit, décrivant la politique concernant le port de lentilles ou la restriction de leurs utilisations, doit être créé pour chaque tâche et lieu de travail. Il doit contenir une étude de l'absorption et de l'adsorption des lentilles pour les classes de produits chimiques utilisés ainsi qu'un historique des cas de blessure. Le personnel médical et de première urgence doit être formé pour pouvoir ôter ces lentilles et un équipement adapté doit être disponible facilement.</p>
<b>Protection de la peau</b>	Voir protection Main ci-dessous
<b>Protection des mains / pieds</b>	<p>Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.</p> <p>La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être observé lors du choix final.</p> <p>L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace. Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.</p> <p>L'expérience montre que les polymères suivants sont appropriés en tant que matériaux de gants de protection contre les solides secs non dissous, dans lequel des particules abrasives ne sont pas présents.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>polychloroprène.</li> <li>caoutchouc nitrile.</li> <li>caoutchouc butyle.</li> <li>Caoutchouc au fluor.</li> <li>chlorure de polyvinyle.</li> </ul>
<b>Protection corporelle</b>	Voir Autre protection ci-dessous
<b>Autres protections</b>	<p>Tenue complète.</p> <p>Tablier en P.V.C.</p> <p>Crème protectrice.</p> <p>Crème nettoyante pour la peau.</p> <p>Unité de lavement des yeux.</p>

## Protection respiratoire

Filtre à particules d'une capacité suffisante. (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Les respirateurs peuvent être nécessaires quand les contrôles d'ingénierie et administratifs n'empêchent pas de manière adéquate les expositions.

La décision d'utiliser une protection respiratoire doit être basée sur une appréciation professionnelle prenant en compte l'information de toxicité, les données de mesure d'exposition et la fréquence et la probabilité d'exposition du travailleur.

Les limites publiées d'exposition professionnelle, quand elles existent, aideront à déterminer l'utilisation adéquate des aides respiratoires sélectionnées. Elles peuvent être mandatées par le gouvernement ou recommandées par les vendeurs.

Les respirateurs certifiés, s'ils sont bien sélectionnés et testés pour leur efficacité, seront utiles pour protéger les travailleurs contre l'inhalation des particules dans le cadre d'un programme complet de protection respiratoire.

Utilisez un masque approuvé de circulation positive d'air si des quantités importantes de poussière sont répandues à l'air libre.

Essayez de ne pas créer des conditions étant la cause de poussière.

### 8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Pas Disponible
---------------	----------------

<b>État Physique</b>	divisé solide	<b>Densité relative (l'eau = 1)</b>	1.1
<b>Odeur</b>	Pas Disponible	<b>Coefficient de partition n-octanol / eau</b>	Pas Disponible
<b>Seuil pour les odeurs</b>	Pas Disponible	<b>Température d'auto-allumage (°C)</b>	Sans Objet
<b>pH (comme fourni)</b>	Sans Objet	<b>Température de décomposition</b>	Pas Disponible
<b>Point de fusion / point de congélation (° C)</b>	>1000	<b>Viscosité (cSt)</b>	Sans Objet
<b>Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)</b>	Sans Objet	<b>Poids Moléculaire (g/mol)</b>	Sans Objet
<b>Point d'éclair (°C)</b>	Sans Objet	<b>goût</b>	Pas Disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans Objet	<b>Propriétés explosives</b>	Pas Disponible
<b>Inflammabilité</b>	Sans Objet	<b>Propriétés oxydantes</b>	Pas Disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Sans Objet	<b>La tension de surface (dyn/cm or mN/m)</b>	Sans Objet
<b>Limite inférieure d'explosivité (LIE)</b>	Sans Objet	<b>Composé volatile (%vol)</b>	Sans Objet
<b>Pression de vapeur (kPa)</b>	Sans Objet	<b>Groupe du Gaz</b>	Pas Disponible
<b>hydrosolubilité</b>	Non miscible	<b>pH en solution (Pas Disponible%)</b>	7-7.5 (2%)
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Pas Disponible	<b>VOC g/L</b>	Sans Objet
<b>nanométrique Solubilité</b>	Pas Disponible	<b>Caractéristiques nanométrique particules</b>	Pas Disponible
<b>La taille des particules</b>	Pas Disponible		

## 9.2. Autres informations

Pas Disponible

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Voir section 7.2
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Présence de matériaux incompatibles. Le produit est considéré stable. Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Voir section 7.2
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Voir section 7.2
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Voir section 7.2

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Voir section 5.3

## SECTION 11 Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Inhalé</b>	Les personnes avec une fonction respiratoires défaillante, des maladies des voix respiratoires et des états telles qu'emphysème ou bronchites chroniques, peuvent être sujet à de plus amples difficultés si des concentrations excessives de particule sont respirées.
<b>Ingestion</b>	Considérée comme une voie d'entrée improbable dans des environnements industriels/commerciaux. Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu. L'ingestion peut conduire à des nausées, une irritation abdominale, des douleurs et des vomissements. Des empoisonnements au lanthanaïde provoque des selles immédiates, des pertes de cohérence, des incoordinations, des respirations difficiles, et des périodes d'inactivité. Des arrêts du cœur et respiratoires peuvent s'ensuivent entraînant le décès.
<b>Contact avec la peau</b>	Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.
<b>Yeux</b>	Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des larmes ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent). De petits dommages abrasifs peuvent également survenir. Le produit peut engendrer des irritations dues à la présence d'un corps étranger chez certains individus.
<b>Chronique</b>	Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme. Une exposition à long terme à de fortes concentrations en poussière peut modifier la fonction des poumons (i.e. pneumoconiose) provoquée par les particules de moins de 0,5 microns pénétrant et restant dans les poumons. Un symptôme principal est un souffle court et difficile. Des zones d'ombre dans les poumons sont présentes sur les Rayon-X. Le lanthane est un métal terrestre rare - type léger (famille des cériums). Les métaux terrestres rares n'ont pas été démontrés comme ayant des effets toxiques, mais les poussières peuvent néanmoins causer des cicatrices dans les poumons.

<b>Phoslock Granules / Powder</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermal (Rabbit) LD50: None PDII/4hr <sup>[2]</sup>	Pas Disponible
	Inhalation (Rat) LC50: >5000 mg/L/4h <sup>[2]</sup>	
<b>bentonite, lanthanum modified</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible
<b>Légende:</b>	<i>1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques</i>	

**BENTONITE,**

Des empoisonnements au lanthanaïde provoque des selles immédiates, des pertes de cohérence, des



<b>LANTHANUM MODIFIED</b>	incoordinations, des respirations difficiles, et des périodes d'inactivité. Des arrêts du cœur et respiratoires peuvent s'ensuivre entraînant le décès.
---------------------------	---

<b>toxicité aiguë</b>		<b>Cancérogénicité</b>	
<b>Irritation / corrosion</b>		<b>reproducteur</b>	
<b>Lésions oculaires graves / irritation</b>		<b>STOT - exposition unique</b>	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		<b>STOT - exposition répétée</b>	
<b>Mutagenéité</b>		<b>risque d'aspiration</b>	

<b>Légende:</b>	– Les données pas disponibles ou ne remplissent pas les critères de classification – Données nécessaires à la classification disponible
-----------------	--

### 11.2.1. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

## SECTION 12 Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

	<b>ENDPOINT</b>	<b>Durée de l'essai (heures)</b>	<b>espèce</b>	<b>Valeur</b>	<b>source</b>
<b>Phoslock Granules / Powder</b>	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
<b>bentonite, lanthanum modified</b>	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
<b>Légende:</b>	<i>Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration</i>				

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Composant</b>	<b>Persistance: Eau/Sol</b>	<b>Persistance: Air</b>
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Composant</b>	<b>Bioaccumulation</b>
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Composant</b>	<b>Mobilité</b>
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT			
vPvB			
Critères PBT remplis?			non
vPvB			non

## 12.6. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

## 12.7. Autres effets néfastes

## SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Elimination du produit / emballage</b>	Recycler si possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclage. Consulter l'Autorité de régulation des déchets pour un traitement. Recycler les containers si possible ou en disposer dans un lieu autorisé.
<b>Options de traitement des déchets</b>	Pas Disponible
<b>Options d'élimination par les égouts</b>	Pas Disponible

## SECTION 14 Informations relatives au transport

### Etiquettes nécessaires

<b>Polluant marin</b>	aucun
-----------------------	-------

### Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Sans Objet		
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Sans Objet		
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	classe	Sans Objet	
	Risque Secondaire	Sans Objet	
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Sans Objet		
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Sans Objet		
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Identification du risque (Kemler)	Sans Objet	
	Code de classification	Sans Objet	
	Etiquette de danger	Sans Objet	
	Dispositions particulières	Sans Objet	

quantité limitée	Sans Objet
Code tunnel de restriction	Sans Objet

**Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

14.1. Numéro ONU	Sans Objet		
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	Sans Objet	
	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet	
	Code ERG	Sans Objet	
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet		
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	Sans Objet	
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	Sans Objet	
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	Sans Objet	
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	Sans Objet	
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet	
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Sans Objet	
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet	

**Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

14.1. Numéro ONU	Sans Objet		
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	Sans Objet	
	IMDG Sous-risque	Sans Objet	
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet		
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	Sans Objet	
	Dispositions particulières	Sans Objet	
	Quantités limitées	Sans Objet	

**Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
------------------	------------

14.2. <b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	Sans Objet	
14.3. <b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	Sans Objet	Sans Objet
14.4. <b>Groupe d'emballage</b>	Sans Objet	
14.5. <b>Dangers pour l'environnement</b>	Sans Objet	
14.6. <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Code de classification	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	Quantités Limitées	Sans Objet
	Équipement requis	Sans Objet
	Feu cônes nombre	Sans Objet

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

#### 14.8. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
bentonite, lanthanum modified	Pas Disponible

#### 14.9. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code ICG

Nom du produit	Type de navire
bentonite, lanthanum modified	Pas Disponible

## SECTION 15 Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**bentonite, lanthanum modified Est disponible dans les textes réglementaires suivants**

Belgique Limites d'exposition professionnelle

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable - : les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

## RÉSUMÉ ECHA

Sans Objet

### état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
---------------------	--------

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Non (bentonite, lanthanum modified)
Canada - NDSL	Non (bentonite, lanthanum modified)
Chine - IECSC	Non (bentonite, lanthanum modified)
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Non (bentonite, lanthanum modified)
Japon - ENCS	Non (bentonite, lanthanum modified)
Corée - KECI	Non (bentonite, lanthanum modified)
New Zealand - NZIoC	Non (bentonite, lanthanum modified)
Philippines - PICCS	Non (bentonite, lanthanum modified)
É.-U.A. - TSCA	Non (bentonite, lanthanum modified)
Taiwan - TCSI	Non (bentonite, lanthanum modified)
Mexico - INSQ	Non (bentonite, lanthanum modified)
Vietnam - NCI	Non (bentonite, lanthanum modified)
Russie - FBEPH	Non (bentonite, lanthanum modified)
<b>Légende:</b>	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i>

## SECTION 16 Autres informations

<b>date de révision</b>	08/03/2022
<b>date initiale</b>	30/11/2004

### Codes pleine de risques de texte et de danger

#### Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
18.1	01/11/2019	Unique mise à jour du système. NOTE: Cela peut ou ne peut pas changer la classification du SGH
19.1	08/03/2022	la santé aiguë (avaler), informations sur les fournisseurs

#### autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

## Définitions et abréviations

PC - TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps

PC - STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

STEL: Limite d'exposition à court terme

TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.

IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

ES: Norme d'exposition

OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs

NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé

LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés

TLV: valeur limite du seuil

LOD: Limite de détection

OTV: Valeur seuil de l'odeur

BCF: Facteurs de bioconcentration

BEI: Indice d'exposition biologique

AIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels

DSL: Liste des substances domestiques

NDSL: Liste des substances non domestiques

IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes

ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées

NLP: Non plus des polymères

ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles

KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants

NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande

PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques

TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques

TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan

INSQ: Inventaire national des substances chimiques

NCI: Inventaire national des produits chimiques

FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)